



DEMAIN EN -apd

La dixième et dernière Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra demain, le mardi 1^{er} juin, à 17 h 30. Cette assemblée sera virtuelle.

À l'ordre du jour notamment, calendrier des APD pour 2021-2022, nomination de la firme comptable et avis de motion pour des modifications aux statuts.

APPM

AGENDA DU PARFAIT PROF MILITANT

Il est encore temps de commander votre agenda ! Il suffit de remplir ce [formulaire](#) avant le 4 juin pour vous le procurer gratuitement. Il sera expédié à votre nom, à votre établissement actuel, entre le 18 et le 22 juin.

Nous espérons que cet agenda vous accompagnera quotidiennement et qu'il vous guidera dans la découverte de votre syndicat !

L'AIR DU TEMPS



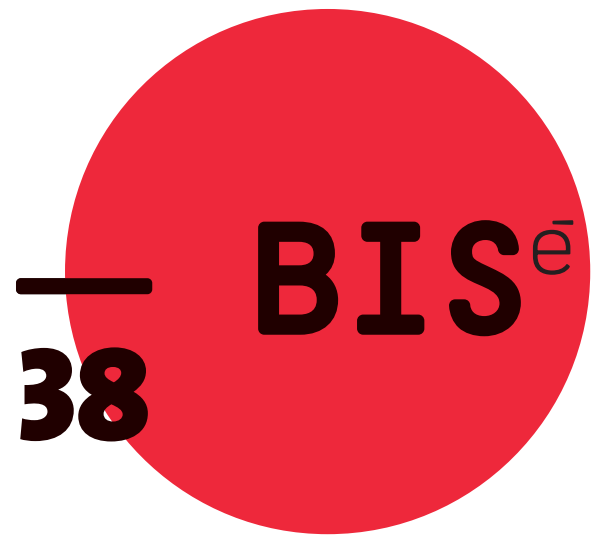
© Alliance

NOUVEAU CA

C'est jeudi soir dernier qu'ont été dévoilés les résultats du scrutin tenu du 19 au 26 mai, pour élire les membres qui composeront le Conseil d'administration de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal pour les trois prochaines années.



De gauche à droite, en haut : Catherine Beauvais-St-Pierre, Patrick Trottier, Line Lamontagne et Élyse Bourbeau. En bas : Marie Contant, Daniel Chartrand, Sue Bradley et Martin Leclerc.



RÉSULTATS DU SCRUTIN

PRÉSIDENTE	
ÉLUE par acclamation	Catherine Beauvais-St-Pierre
1 ^{re} VICE-PRÉSIDENTE	
Vicky Blumenthal	34,96 %
ÉLU	Patrick Trottier 57,55 %
2 ^e VICE-PRÉSIDENTE	
ÉLUE	Line Lamontagne 40,68 %
Marisa Thibault	35,13 %
Marysol Valériote	18,42 %
3 ^e VICE-PRÉSIDENTE	
ÉLUE	Élyse Bourbeau 60,10 %
Étienne Bournival	31,69 %

Au total, 1802 membres ont exercé leur droit de vote, soit un peu plus de 19 % des membres inscrits à la liste électorale.

4 ^e VICE-PRÉSIDENTE	
Marie Contant	59,99 % ÉLUE
Martin Verrette	30,47 %
5 ^e VICE-PRÉSIDENTE	
Daniel Chartrand	60,99 % ÉLU
Dalila Sebkhli	30,02 %
6 ^e VICE-PRÉSIDENTE	
Sue Bradley	55,72 % ÉLUE
Nathalie Perreault	33,80 %
SECRÉTARIAT-TRÉSORERIE	
Hassane Cheballah	22,03 %
Martin Leclerc	49,67 % ÉLU
Josée Tétreault	22,42 %

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PRINCIPLE

Pour répondre aux membres qui se demandent quand sera signée l'entente de principe qui enclenche la nouvelle convention collective, sachez que les parties (FAE et gouvernement) sont actuellement en train de rédiger les textes de la nouvelle entente. Il n'y a pas encore de date prévue pour la signature. L'objectif de la FAE est de signer l'*Entente nationale 2020-2023* d'ici la fin de l'année scolaire 2020-2021, mais cela dépendra de l'état d'avancement de la rédaction des textes. Dès que c'est fait, le Secrétariat du Conseil du trésor s'est engagé à verser les montants dus aux profs dans un délai de 30 jours.

Patrick Trottier, vice-président

TOURNÉE DE CONFÉRENCES POUR LA PROMOTION DU FRANÇAIS

En réponse à la précarisation du statut de la langue française au Québec, le Mouvement Québec français lance une tournée de vingt-quatre conférences faisant la promotion du français dans les écoles secondaires de la province.

Les conférences sont gratuites et offrent du contenu pertinent et adapté aux enjeux linguistiques du Québec. Elles visent à favoriser la revalorisation et le respect de la langue française ainsi qu'à susciter un sentiment d'attachement à son histoire et à sa beauté.

Une seule de ces conférences devrait avoir lieu sur le territoire de l'Alliance. Si ce projet vous intéresse et que vous souhaitez accueillir cette tournée dans votre classe, nous vous invitons à écrire à l'adresse courriel communications@alliancedesprofs.qc.ca pour inscrire l'un de vos groupes. Un tirage au sort sera réalisé parmi celles et ceux s'étant montrés intéressés.

Patrick Trottier, vice-président
Alexis Richard, conseiller

RAPPEL - ÉDUCATION DES ADULTES PROFS RÉGULIERS PERMANENTS OU EN VOIE DE PERMANENCE — AFFECTATION ET DEMANDE DE DÉSISTEMENT OU DE MUTATION LIBRE



- **Au plus tard le 22 juin**, la direction doit répartir provisoirement les tâches d'enseignement et indiquer à chacun la spécialité et la plage horaire de sa tâche individuelle d'enseignement.
- **Au plus tard le 25 juin**, on doit faire sa demande de désistement ou de mutation libre en utilisant le formulaire disponible dans les centres et le faire parvenir au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC), bureau de la dotation, à l'attention de madame Leïla Nouali, par courrier interne (512000) ou par courriel : noualile@csdm.qc.ca. Les formulaires sont également accessibles dans *Adagio*, en suivant ce chemin : *Gestion des personnes / Affectations et conditions de travail / Enseignants / Sécurité d'emploi / Formation générale des adultes*.

Pour plus d'information concernant le processus d'affectation et de mutation, consultez le [guide](#) à cet effet et le *BIS* numéro 35 du 10 mai 2021.

Chantal Forcier, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE ET AVEC CONTRATS À LA LEÇON



Plusieurs enseignantes et enseignants à statut précaire peuvent obtenir en fin d'année un contrat à la leçon. Le contrat à la leçon est octroyé

par le CSSDM lorsque le nombre d'heures d'enseignement est inférieur ou égal au tiers du maximum annuel de la tâche éducative d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein.

Lorsque vous détenez un tel contrat, il faut savoir que vous n'êtes payés que pour la tâche éducative. Si la direction vous demande d'effectuer tout autre travail tel que de la récupération, d'assister aux rencontres du personnel, de rencontrer les parents, d'être présents aux journées pédagogiques, d'effectuer de la surveillance ou de la correction, il faut vous assurer que vous serez payés en plus pour ces tâches, qui ne sont pas prévues au contrat. Soyez donc vigilants et entendez-vous au préalable avec la direction pour éviter des surprises désagréables.

Élise Longpré, conseillère

PROFS RÉGULIERS RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

Les personnes en surplus d'affectation qui ne se sont pas désistées de leur poste peuvent réintégrer leur école d'origine si un besoin se crée dans leur champ, entre le 1^{er} juin et l'assemblée de placement de la rentrée. Elles doivent répondre au critère « capacité » et avoir fait connaître leur intention par écrit à la direction d'école, **au plus tard le 15 juin** (date limite pour les demandes de retour à l'école d'origine).

Frédéric Pilon, conseiller

